En septembre 1947, la Société assume aussi la direction de la *Housing Enterprises* of Canada, Limited, et de ses sociétés d'exploitation. Ainsi, à la fin de 1947 la Société centrale d'hypothèques et de logement administre la plupart des entreprises du gouvernement fédéral concernant l'habitation.

Législation sur le logement.—Depuis 1935, le gouvernement fédéral applique des lois destinées à aider au financement et à l'amélioration du logement au Canada. La législation débute avec la loi fédérale de 1935 sur le logement (voir pp. 487-488 de l'Annuaire de 1938), suivie de la loi de 1937 garantissant des emprunts pour réfection de maisons (voir pp. 373-374 de l'Annuaire de 1941), de la loi nationale de 1938 sur l'habitation (voir pp. 478-479 de l'Annuaire de 1940) et de la loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Le tableau suivant indique le nombre de prêts consentis et les montants approuvés en vertu de la législation sur le logement adoptée depuis 1935.

1.—Prêts approuvés en vertu de la législation fédérale sur le logement, par province et territoire, 1935-1948

Nora.—Le tableau réunit les prêts nets (annulés et nouveaux) consentis en vertu des lois mentionnées dans le texte qui précède.

dans le texte qui précède.									
Province ou territoire	1935-1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	Total
	PRÊTS								
	(nombre)								
Île du Prince-Édouard. Nouvelle-Écosse. Nouveau-Brunswick. Québec. Ontario Manitoba Saskatchewan. Alberta. Colombie-Britannique. Territoires du Nord-Ouest	18 728 215 2,223 10,474 1,453 83 - 3,951 - 19,145	14 7 91 686 61 1 147	4 246 1,170 164 136 	-6 -19 772 218 18 -398 -1,393	59 23 462 2,067 634 94 469 625	100 84 832 3,253 1,004 215 626 1,222	10 248 102 1,793 3,442 1,188 146 916 1,041	35 285 286 2,895 6,538 1,106 94 1,972 2,125 2 15,338	67 1,444 717 8,523 28,402 5,828 651 3,983 9,645 2
	MONTANTS								
	(milliers de dollars)								
Île du Prince-Édouard. Nouvelle-Écosse. Nouveau-Brunswick Québec. Ontario Manitoba. Saskatchewan Alberta Colombie-Britannique. Territoires du Nord-Ouest	97 2,993 931 15,608 41,843 5,804 413 — 12,854	49 23 328 2,017 188 4 — 421	13 816 3,696 516 — 411		266 101 2,992 10,254 3,030 403 2,099 3,119	21 532 1,001 8,964 26,163 5,017 1,771 4,028 8,449	170 1,364 562 14,422 19,116 6,577 735 4,960 5,325	223 1,629 1,781 26,663 40,643 7,576 617 11,324 11,173	511 6,866 4,399 69,789 146,450 29,486 4,005 22,411 43,032
Totaux	80,543	3,030	5,452	4,854	22,264	55,946	53,231	101,642	326,962

Loi nationale de 1944 sur l'habitation.—Les modalités primitives de cette loi sont données aux pp. 470-473 de l'Annuaire de 1946. Des modifications constantes ont été apportées suivant les changements de la situation. En 1948, la principale modification a été l'addition d'un régime d'assurance garantissant les loyers dans le dessein d'encourager la construction de logements à louer. Voici un exposé de la loi actuelle.